

**La commission de la formation et de la vie universitaire  
du conseil académique de l'université Jean Moulin  
en séance du 14 mai 2024**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et suivants et D. 841-11 ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

d'adopter la motion sur la réforme de la formation et des concours de l'enseignement.

La présente délibération a été approuvée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	1

**Lyon, le 14 mai 2024**

**La vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante  
et de l'insertion professionnelle**



Nathalie KRIEF